

CT-3271

Guide de l'utilisateur

ATTENTION !

Il est de la responsabilité du conducteur du véhicule de s'assurer que celui-ci est stationné de façon convenable et sécuritaire.

- a) **Transmission manuelle** : L'utilisateur doit s'assurer que le levier de vitesse est à la position **NEUTRE** et que le frein de stationnement est appliqué de façon adéquate avant de quitter le véhicule afin d'éviter tout dommage au moment du démarrage à distance.
- b) **Transmission automatique** : L'utilisateur doit s'assurer que le levier de transmission est en position « Park » avant de quitter le véhicule afin d'éviter tout dommage au moment du démarrage à distance.
(**Note** : Assurez-vous que le véhicule à transmission automatique ne peut pas démarrer lorsque le levier de transmission est en position « Drive ».)
2. L'utilisateur doit s'assurer de désactiver le démarreur à distance ou de le mettre en mode valet avant de confier véhicule à un mécanicien ou un technicien affecté à l'entretien.




AVIS D'INDUSTRIE CANADA :

L'utilisation de cet appareil est sujette aux deux conditions suivantes : 1) cet appareil ne doit causer aucune interférence nuisible ; 2) cet appareil doit accepter toute interférence qui pourrait nuire à son fonctionnement. Pour réduire le brouillage radioélectrique qui risque d'affecter d'autres utilisateurs, il est important de choisir le type et le gain de l'antenne de façon que la puissance isotrope rayonnée équivalente (PIRE) ne dépasse pas ce qui est nécessaire pour assurer une communication efficace.

REMARQUE : Le fabricant ne peut être tenu responsable du brouillage radioélectrique causé par des modifications non autorisées apportées à l'appareil. De telles modifications pourraient annuler le droit de jouissance de l'utilisateur de cet appareil.

Table des matières

INTRODUCTION 	3
UTILISATION DE LA TÉLÉCOMMANDE	3
RÉGLAGES DES ACCESSOIRES	3
Chauffage	3
Essuie-glace, radio et phares	4
POUR FAIRE DÉMARRER VOTRE VÉHICULE À DISTANCE	4
Faire passer le télédémarreur en mode Prêt à démarrer	4
Pour Démarrer	5
Pour Partir	5
DISPOSITIF ANTIDÉMARRAGE ET SURDÉMARRAGE	5
Armer et désarmer le Dispositif antidémarrage	5
CARACTÉRISTIQUES DU DÉMARREUR À DISTANCE	6
Téléverrouillage des portières	6
Ouverture du coffre à distance	7
Mode Véhicule en attente	7
Mode Valet	7
Mode Temps froid	8
Mode « Panique »	9
Mode « Panique-sûreté ^{MD} »	9
OPTIONS CONFIGURABLES À L'INSTALLATION	9
Verrouillage des portières à l'allumage	9
Verrouillage sécuritaire	9
Armement actif ou passif	9
Temps de marche du moteur	10
Mode Turbo	10
Klaxon de confirmation	11
POUR RÉGLER UN PROBLÈME DE RAYON D'ACTION	11
TABLES DIAGNOSTIQUES – FEUX DE STATIONNEMENT	12
GARANTIE RESTREINTE PROSTART POUR LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT	13

Introduction



Le système de démarrage à distance installé dans votre véhicule est doté de nombreuses fonctionnalités de pointe, telles que l'accès prioritaire à la portière du conducteur (fonctionnalités de confort), le démarrage sécuritaire (fonctionnalité de sécurité à l'épreuve des enfants) et SmartStart^{MD}.





La technologie supérieure SmartStart^{MD} permet à votre téléphone intelligent de reproduire les fonctionnalités d'un système de démarrage à distance avec options. Les options SmartStart^{MD} sont le télédéverrouillage, l'ouverture du coffre, le mode panique, le télédémarrage et les alertes d'intrusion¹. **Remarque :** SmartStart^{MD} doit être installé professionnellement. Pour plus d'information, voyez votre détaillant Directed Canada autorisé près de chez vous.

Avec ses nombreuses fonctions dernier cri, ce produit saura satisfaire toutes vos attentes vis-à-vis des systèmes de confort et de sécurité haut de gamme, sans négliger les fonctionnalités élémentaires généralement offertes sur les systèmes de démarrage à distance de base.





Utilisation de la télécommande

Votre système est muni d'une télécommande multivoie à 2 boutons pouvant être configuré en deux fonctions différentes :

Fonction par défaut de la télécommande :

- La touche  a la fonction d'**ARRÊT** (par défaut).
- La touche  a la fonction de **DÉMARR.** (par défaut).
- Les touches  &  simultanément ouvrent le **COFFRE**.

Fonction de la télécommande programmable :

- La touche  a la fonction de **VERR.** ou de **DÉVERR.**
- La touche  a les fonctions de **DÉMARR.** / **ARRÊT**
- Les touches  &  simultanément ouvrent le **COFFRE**.



Réglages des accessoires

Chauffage

Il est conseillé de prérégler les commandes de l'habitacle avant de quitter votre véhicule, en prévision du prochain démarrage. Le réglage du chauffage (ventilateur) avant et arrière, ne devrait

¹ Certaines conditions s'appliquent. Voyez votre détaillant Directed Canada autorisé.

pas être laissé en position Haute (High). Nous recommandons de laisser ces réglages en position basse ou moyenne (Low ou Medium).

Essuie-glace, radio et phares

Sur certains véhicules, le circuit de la radio et/ou des essuie-glaces et/ou des phares est obligatoirement mis sous tension suite à un démarrage à distance. Lorsque vous quittez le véhicule, assurez-vous que les commandes des essuie-glaces et des phares sont en position « OFF ». Si vous laissez l'interrupteur des phares en position allumée (« ON »), vous risquez, avec certains véhicules, que les phares s'allument après démarrage à distance, ce qui mettrait la batterie à plat.

Pour faire démarrer votre véhicule à distance


Faire passer le télédémarreur en mode Prêt à démarrer


Si votre véhicule est muni d'une transmission manuelle, vous devez lire attentivement les instructions suivantes. Pour pouvoir démarrer à distance, le télédémarreur doit être d'abord mis en mode *prêt à démarrer*. Si l'unité n'est pas en mode *prêt à démarrer*, il ne sera pas possible de faire démarrer le moteur à distance.

Veuillez noter que le mode *prêt à démarrer* peut être activé à l'aide de la télécommande ou du frein de stationnement, selon l'option choisie par votre installateur. Par conséquent, vous devez de suivre la procédure appropriée parmi les deux décrites ci-dessous afin de faire passer votre véhicule en mode *prêt à démarrer*.

Dès que le télédémarreur est en mode *prêt à démarrer*, on peut faire démarrer et éteindre à distance le véhicule à volonté. Le système quitte le mode *prêt à démarrer* lorsqu'une portière, le capot ou le coffre est ouvert, lorsque la pédale de frein est actionnée, lorsque le frein de stationnement est relâché ou lorsque la clé est mise en position d'allumage (IGNITION ON (RUN)).


Voici comment faire passer le télédémarreur en mode *prêt à démarrer* :

Si Prêt à démarrer est activé par la télécommande	Si Prêt à démarrer est activé par le frein de stationnement
1. Assurez-vous que toutes les portières, le capot et le coffre sont fermés et que le levier de vitesse est en position neutre.	
2. Pendant que le moteur est en marche, engagez le frein de stationnement une fois et relâchez la pédale de frein. Assurez-vous que la pédale de frein est bien relâchée.	2. Pendant que le moteur est en marche, engagez le frein de stationnement deux fois et relâchez la pédale de frein. Assurez-vous que la pédale de frein est bien relâchée. Les feux de stationnement clignoteront 3 fois rapidement et resteront allumés. Passez à l'étape 4.
3. En 20 sec. ou moins, appuyez sur la TOUCHE  de la télécommande en la maintenant enfoncée. Les feux de stationnement clignoteront 3 fois rapidement et resteront allumés.	
4. Retirez la clé : le moteur se maintiendra en marche.	
5. Sortez du véhicule et refermez les portières, le capot et le coffre.	

6. Appuyez sur la **TOUCHE** . Les feux de stationnements clignoteront 2 fois pour confirmer l'activation du **mode prêt à démarrer**.



7. Les feux de stationnement clignoteront 2 fois pour confirmer l'activation du mode prêt à démarrer.

Pour Démarrer

Appuyez sur la touche  pendant environ 1 seconde. Les feux de stationnement s'allumeront pour vous indiquer que le Télédémarrreur a reçu votre signal. Le moteur démarrera environ 5 secondes plus tard. Les feux de stationnement demeureront allumés pendant la durée de marche préprogrammée.

Si votre véhicule est muni d'une transmission automatique et qu'il ne démarre pas dès la première tentative, le système s'éteindra, attendra quelques secondes et tentera à nouveau de démarrer le moteur. Le système procédera à 3 tentatives de démarrage, avant d'abandonner en cas d'échecs répétés.

Pour Partir

Lorsque le véhicule est en marche suite à un démarrage à distance, enfoncez la **TOUCHE**  pour désarmer le Dispositif antidémarrage et déverrouiller les portières (seulement si la **TOUCHE**  est programmée en touche **VERR.** ou **DÉVERR.**). Entrez dans le véhicule et procédez comme suit :

- 1) Tournez la clé dans le commutateur d'allumage en position d'allumage (*Run*). (**Ne tournez pas la clé en position de démarrage (*Crank*)** pendant que le moteur est en marche. Ceci amènerait le module à tenter un nouveau démarrage.)
- 2) Actionnez la pédale de frein pour désengager le module de démarrage à distance.

Vous pouvez maintenant partir.


Dispositif antidémarrage et surdémarrage

Ce dispositif de sécurité supplémentaire empêchera de démarrer le véhicule par la clé quand le dispositif antidémarrage est armé. Si le système était installé avec l'option de dispositif antidémarrage, vous ne pourriez pas démarrer le véhicule avec la clé au moins que le système ait été désarmé ou mis dans le **Mode Valet (page-7)**

Remarque : Si le Dispositif antidémarrage est installé, le véhicule bénéficiera d'une protection contre les dommages pouvant survenir au démarreur dans le cas où l'utilisateur, par habitude, ferait passer la clé en position de démarrage lorsque le moteur est déjà en marche après un démarrage à distance.

Armer et désarmer le Dispositif antidémarrage



S'il est installé, le Dispositif antidémarrage peut être configuré à l'installation soit en **mode passif** (de manière à s'armer automatiquement) ou en **mode actif** (de manière à rendre nécessaire l'intervention de l'utilisateur pour l'armement). Par défaut, votre télédémarrreur est configuré en **mode passif**.

Note : Ce dispositif est seulement disponible si la touche  est programmée en touche **VERR.** ou **DÉVERR.**

1) Mode Passif:


- a) Pour **armer** le dispositif antidémarrage, appuyez sur la **TOUCHE**  de la télécommande, **OU**
- En mode **Passif**, le dispositif antidémarrage s'armera automatiquement 1 minute après que le contact ait été coupé ou une fois la dernière portière refermée (si les portières sont surveillées par le système).
 - La DEL de l'antenne restera éteinte lors du compte à rebours précédant l'activation du dispositif antidémarrage.
 - À l'expiration du décompte d'activation, la DEL clignotera lentement indiquant ainsi que le dispositif antidémarrage est maintenant armé.
- b) Pour **désarmer** le dispositif antidémarrage, appuyez sur la **TOUCHE**  de la télécommande.
- Le dispositif antidémarrage sera automatiquement réarmé après 1 minute si aucune portière n'est laissée ouverte (si les portières sont surveillées) et si le contact n'est pas allumé.

2) Mode actif:

- a) Pour **armer** le dispositif antidémarrage, appuyez sur la **TOUCHE**  de la télécommande.
- Les feux de stationnement clignoteront une fois.
 - Le voyant DEL situé sur l'antenne clignotera lentement.
- b) Pour **désarmer** le dispositif antidémarrage, appuyez sur la **TOUCHE**  de la télécommande.
- Les feux de stationnement clignoteront deux fois.
 - Le voyant DEL de l'antenne demeurera éteint.


Caractéristiques du démarreur à distance

Téléverrouillage des portières


Note: Ce dispositif est seulement disponible si la touche  est programmée en touche **VERR.** ou **DÉVERR.**

Si votre système est installé avec l'option Téléverrouillage, vous pourrez déverrouiller votre véhicule sans l'usage de vos clés.



Pour verrouiller vos portières et armer le Dispositif antidémarrage :

- Maintenez la **TOUCHE**  enfoncée pendant environ 1 sec.
- Les feux de stationnement clignoteront une fois et le témoin clignotera lentement pour confirmer le verrouillage des portières et l'armement du dispositif antidémarrage (si installé)

Pour déverrouiller vos portières et désarmer le Dispositif antidémarrage :

- Maintenez la **TOUCHE**  enfoncée pendant environ 1 sec.
- Les feux de stationnement clignoteront deux fois et le témoin s'éteindra pour confirmer le déverrouillage des portières et le désarmement du dispositif antidémarrage (si installé).

Ouverture du coffre à distance


Si votre système est installé avec l'*Ouverture du coffre à distance*, vous pourrez ouvrir votre coffre en enfonçant simultanément sur les touches  &  pendant 3 secondes sur la télécommande.



Mode Véhicule en attente

Fonctionnalité utile : Le mode Véhicule en attente vous permet de verrouiller les portières tout en laissant le moteur en marche, par exemple lorsque vous arrêtez faire une course ou une livraison.

Ce mode vous permet de laisser le Têledémarrreur prendre le contrôle du véhicule (sans que la clé ne soit dans le commutateur d'allumage) alors que le moteur demeure en marche.

Pour activer le mode Véhicule en attente si votre véhicule est muni d'une **transmission automatique** :

1. Pendant que le moteur est en marche, relâchez la pédale de frein et appuyez sur la  jusqu'à ce que les feux de stationnement s'allument.
2. Retirez la clé.
3. Le moteur sera maintenu en marche.
4. Sortez du véhicule et refermez les portières, le capot et le coffre.

Si votre véhicule est muni d'une **transmission manuelle**, le mode Véhicule en attente sera activé de la même manière que celle employée pour le **mode Prêt à démarrer (page-4)**. À la dernière étape, vous devrez cependant appuyer sur les touches  &  simultanément pour verrouiller les portières et laisser le moteur en marche.

Note1: Le moteur demeurera en marche jusqu'à ce que l'utilisateur entre de nouveau dans son véhicule ou jusqu'à l'expiration du temps de marche du moteur.

Note2: Si le temps de marche du moteur arrive à expiration ou si l'utilisateur éteint le moteur à l'aide de la télécommande, le véhicule passera en mode Prêt à démarrer.

Attention !!! : Ne laissez pas d'enfants ou d'animaux sans surveillance dans une voiture dont le moteur est en marche.

Mode Valet

Le têledémarrreur peut être placé en mode Valet pour désactiver les fonctions de démarrage à distance. Si le véhicule doit être laissé en réparation, ou si vous le stationnez à l'intérieur, le mode Valet prévient les démarrages à distance accidentels.

Valet par le commutateur d'allumage: Cette caractéristique vous permettra de passer en mode Valet à l'aide de la clé.

1) Pour passer en MODE VALET

- a) Pour passer en mode Valet à l'aide de la CLÉ (Valet par le commutateur d'allumage):
 - i) Insérez la clé dans le commutateur d'allumage et, en 10 sec. ou moins, tournez la clé 5 fois successivement en position d'allumage (IGNITION ON / RUN) puis en position OFF.
 - ii) Les feux de stationnement clignoteront 3 fois

- iii) Coupez le contact.
- iv) Le voyant DEL situé sur l'antenne s'allumera pour indiquer que le véhicule est maintenant en mode Valet.

2) Pour quitter le MODE VALET




- a) Pour quitter le mode Valet à l'aide de la CLÉ (Valet par le commutateur d'allumage)
 - i) Insérez la clé dans le commutateur d'allumage et, en 10 sec. ou moins, tournez la clé 5 fois successivement en position d'allumage (IGNITION ON / RUN) puis en position OFF.
 - ii) Les feux de stationnement clignoteront 2 fois
 - iii) Coupez le contact.
 - iv) Le voyant DEL situé sur l'antenne s'éteindra.

Le système vous avertira si quelqu'un essaye de télédémarrer le véhicule pendant que le système est en mode de Valet. Les feux de stationnement s'allument puis s'éteignent, puis clignotent deux fois.




Mode Temps froid

Si le véhicule est muni d'une transmission manuelle, le mode Prêt à démarrer (page-4) devrait être activé avant de passer en mode Temps froid. Lorsque le mode Temps froid est activé, le moteur démarrera toutes les 2 heures et sera maintenu en marche pendant 3 minutes (ou pendant 8 ou 20 minutes avec un moteur diesel). La routine du mode Temps froid prendra fin automatiquement après 24 heures (ou 12 démarrages).

Pour passer en mode Temps froid :

- Appuyez sur la TOUCHE  pendant un minimum de 3 secondes jusqu'à ce que les feux de stationnement clignoteront pendant 2 secondes, feront une pause, puis clignoteront de nouveau 3 fois.
- OU
- Si la TOUCHE  est programmée en touche VERR. ou DÉVERR., appuyez sur la touche  pendant un minimum de 3 secondes jusqu'à ce que les feux de stationnement clignoteront pendant 2 secondes, feront une pause, puis clignoteront de nouveau 3 fois.

Pour désactiver le mode temps froid, exécutez l'une des actions suivantes :

- Ouvrez le capot.
- Faites démarrer le moteur à distance.
- Tournez la clé en position de marche (IGNITION ON (RUN)).
- Appuyez sur la TOUCHE  jusqu'à les feux de stationnement s'allument pendant 2 secondes, fassent une pause, puis clignotent une fois.
- OU
- Si la TOUCHE  est programmée en touche VERR. ou DÉVERR., appuyez sur la touche  jusqu'à les feux de stationnement s'allument pendant 2 secondes, fassent une pause, puis clignotent une fois.



Pour vérifier si le système est en mode Temps froid (transmissions automatiques seulement):

- Appuyez sur la pédale de frein:
- 1. Si le véhicule est en mode Temps froid, les feux de stationnement demeureront allumés tant et aussi longtemps que l'on appuie sur la pédale de frein.

Mode « Panique »

Remarque : Le mode Panique peut être déclenché uniquement si le klaxon a été configuré à cet effet lors de l'installation.

En situation d'urgence, vous pouvez déclencher le mode « Panique » en enfonçant la **TOUCHE**

 pendant plus de 3 secondes, jusqu'à ce que le klaxon retentisse. Si le véhicule a été démarré à distance, le moteur s'éteindra automatiquement avant de déclencher le klaxon. Vous pouvez arrêter le signal sonore du klaxon en appuyant sur la **TOUCHE** .

Il est également possible de sortir du mode Panique en activant la fonction **Mode Valet (page-7)**.
Le mode « Panique » s'éteint automatiquement après 30 secondes.

Mode « Panique-sûreté^{MD} »

(Dit « Quick Lockout^{MD} ».) Pour une protection rapide en cas d'urgence, le Télédémarréur verrouillera toutes les portières si vous actionnez la pédale de frein pendant que le signal sonore est déclenché. (« Panique-sûreté » n'est disponible que si le mode « Panique » est déclenché.)

Options configurables à l'installation

Le système est conçu pour être flexible et intégrable aux systèmes d'origine des fabricants. Avec ses options programmables, l'unité peut contrôler pratiquement tout système électrique sur votre véhicule.

Remarque : La programmation de votre système devrait être confiée à un professionnel. Toute modification aux réglages pourrait affecter son bon fonctionnement.

Verrouillage des portières à l'allumage

Voici une caractéristique additionnelle de sécurité. Si votre Télédémarréur est installé avec le Verrouillage des portières à l'allumage, les portières seront automatiquement verrouillées dès que la clé sera tournée en position d'allumage (**IGNITION ON / RUN**) et que vous actionnez la pédale de frein. Le démarreur à distance verrouillera également toute portière ayant été déverrouillée et ouverte (puis refermée) lorsque vous appuierez une deuxième fois sur la pédale de frein. Lorsque la clé reviendra en position **OFF**, les portières se déverrouilleront automatiquement.



Verrouillage sécuritaire

(Désactivé par défaut.) Avant de pouvoir faire démarrer votre véhicule, le Télédémarréur doit d'abord désarmer le système d'alarme d'origine si votre véhicule en est muni. La caractéristique de Verrouillage sécuritaire peut être nécessaire pour certains véhicules munis de systèmes d'alarme d'origine qui déverrouillent automatiquement les portières lors du désarmement du système d'alarme.

Afin de maintenir la protection de votre véhicule lorsque le système d'alarme d'origine est désarmé lors d'un démarrage à distance, le Verrouillage sécuritaire reverrouillera automatiquement les portières immédiatement après chaque démarrage à distance. Une fois le moteur éteint ou à la fin de sa durée de marche préprogrammée, le Verrouillage sécuritaire réarmera votre système d'alarme d'origine et reverrouillera vos portières.

Armement actif ou passif


Note : Armement actif ou passif est seulement employé quand le dispositif antidémarrage est installé sur votre véhicule.

- 1) **Armement actif** : Le Dispositif antidémarrage n'armera pas automatiquement. Appuyer sur la **TOUCHE**  pour armer ou pour désarmer.
- 2) **Armement passif** : Le Dispositif antidémarrage sera automatiquement armé 1 minute après la fermeture de la dernière portière demeurée ouverte. Appuyer sur la **TOUCHE**  pour armer ou désarmer. **Note** : Le système ne sera pas armé si une portière demeure ouverte.

Temps de marche du moteur





Si votre véhicule a un moteur à essence, ce système peut être réglé pour maintenir le moteur en marche pendant 3, 15 ou 25 minutes (15 minutes par défaut). Si c'est un moteur diesel, le système peut être réglé pour maintenir le moteur en marche pendant 8, 20 ou 30 minutes (20 minutes par défaut).



Mode Turbo

Note : Le mode Turbo peut seulement être activé si la touche  est programmée en touche **VERR.** ou **DÉVERR.**

Si le **mode Turbo** est configuré à l'installation, vous aurez la possibilité de laisser au repos le turbocompresseur de votre véhicule lorsque vous abandonnez le véhicule : le télédémarrateur prendra le véhicule en charge et le maintiendra en marche pendant 60 secondes (ou jusqu'à ce que le moteur soit éteint par le biais de la télécommande), puis éteindra le moteur (et les télédémarrateurs installés sur des véhicules à transmission manuelle passeront en mode Prêt à démarrer).


Si votre véhicule est muni d'une **transmission automatique**, procédez comme suit pour faire passer le véhicule en mode Turbo :


- 1) À un moment où le moteur est en marche, assurez de relâcher le pédale de frein. Appuyez sur la  ou  de la télécommande jusqu'à ce que les feux de stationnement s'allument.
- 2) Retirez la clé du commutateur d'allumage. Le moteur sera maintenu en marche.
- 3) Sortez du véhicule et fermez la portière.
- 4) Appuyez sur les touches  &  ; ceci verrouillera les portières et confirmera que le véhicule est en mode Turbo. Le moteur s'éteindra après avoir tourné 60 secondes en mode Turbo.

Si votre véhicule est muni d'une **transmission manuelle**, le mode Turbo peut seulement être activé si la touche  est programmée en touche **VERR.** ou **DÉVERR.**). Suivez toutes les étapes de la routine du mode Prêt à démarrer (**page-4**) pour activer le mode Turbo; en dernière étape, appuyez sur la touche .

Remarque : Le démarreur passera en mode Prêt à démarrer à l'expiration de la durée de marche préprogrammée du moteur.

Klaxon de confirmation

Remarque : Le fonction klaxon de confirmation peut seulement être activé si la **touche**  est programmée en touche **VERR.** ou **DÉVERR.**

Si configuré à l'installation, **AUX 1** peut être programmé pour déclencher le klaxon chaque fois que **touche**  est enfoncée.

Pour Régler un problème de rayon d'action

Plusieurs facteurs peuvent avoir un impact négatif sur le rayon d'action du système. Entre autres :

- L'état de la pile de la télécommande.
- L'environnement dans lequel le système fonctionne (par exemple : interférences radioélectriques au centre ville, aéroports, tours de transmission pour téléphonie cellulaire...)
- Le métal : tous les métaux ont un impact sur le rayon d'action de l'émetteur, y compris le métal de la voiture.
- La forme du véhicule peut également influencer le rayon d'action; règle générale, les fourgons et fourgonnettes donnent les rayons d'actions les plus réduits.
- La forme du toit et des montants en « A » du pare-brise cause des déviations radioélectriques importantes (en l'occurrence : des déviations du signal de la télécommande). Conséquemment, l'orientation du véhicule par rapport à la télécommande a un impact sur le rayon d'action. L'utilisateur bénéficiera généralement du plus grand rayon d'action disponible s'il fait face au véhicule. La performance d'une télécommande actionnée derrière le véhicule vient en second lieu. Si la télécommande est utilisée de l'un ou l'autre des côtés du véhicule, le rayon d'action sera généralement à son plus bas.
- Le rayon d'action sera sensiblement réduit dans un stationnement rempli, en comparaison avec un espace libre.
- Tenez toujours la télécommande bien haute, à peu près à hauteur d'épaule. Vous pouvez améliorer le rayon d'action en tenant la télécommande appuyée contre votre menton : votre tête agit alors comme une antenne.
- Le rayon d'action sera quelque peu réduit sur un véhicule muni d'une alarme d'origine ou ajoutée.
- Les fenêtres et pare-brises teintés au plomb ou aux teintures métalliques causent une diminution du rayon d'action.

Tables diagnostiques – Feux de stationnement

Clignotements	Description
1	<ul style="list-style-type: none"> • Verrouillage des portières. • Ouverture du coffre. • Le module a reçu le signal de démarrer. • Temps de marche écoulé.
2 rapides	<ul style="list-style-type: none"> • Déverrouillage des portières. • Le mode valet est désactivé.
2 lents	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt commandé par la télécommande.
3 lents	<ul style="list-style-type: none"> • Prolongement de la durée de marche.
1 lent → 2 rapides	<ul style="list-style-type: none"> • Le mode valet est activé.
4 rapides	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt commandé par appui sur la pédale de frein. • Tentative de démarrage pendant que la pédale de frein est engagée.
10 rapides	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêt par l'ouverture du capot. • Tentative de démarrage pendant que le capot est ouvert.
ON → 2 fois	<ul style="list-style-type: none"> • Désactivation du mode temps froid.
ON → 3 fois	<ul style="list-style-type: none"> • Activation du mode temps froid.
Continu	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de marche en fonction.
Clignote 30 sec.	<ul style="list-style-type: none"> • Mode panique est déclenché.
Clignote 60 sec.	<ul style="list-style-type: none"> • L'alarme est déclenchée.
ON → 2 fois → 2 fois	<ul style="list-style-type: none"> • Tentative de démarrage pendant que le véhicule est en mode Valet chez soi.

GARANTIE RESTREINTE PROSTART POUR LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT

DÉMARREUR À DISTANCE :

À titre de fabricant, DIRECTED ELECTRONICS, CANADA INC. ("Directed") émet au consommateur acheteur d'origine seulement (**non transférable**) la garantie que le module de démarrage à distance (boîtier de commande) sera exempt de défauts de matière ou de fabrication, **pour aussi longtemps que le consommateur acheteur d'origine possède de façon continue le véhicule sur lequel le module de démarrage à distance a été installé à l'origine**, tel que précisé ci-dessous :

1. Pendant la première année suivant la date de l'achat, telle que définie par la date apparaissant sur l'original de la preuve d'achat, Directed s'engage à remplacer gratuitement le module de démarrage à distance par un nouveau module. Au point de vente, pour que l'échange soit effectué, le consommateur devra fournir une copie de la preuve d'achat. Le nouveau module sera couvert par la garantie à raison de la portion non écoluée du délai de garantie.
2. Pendant la deuxième année suivant la date de l'achat, telle que précisée par la date apparaissant sur l'original de la preuve d'achat, Directed s'engage à remplacer gratuitement le module de démarrage à distance par un module réparé ou remis à neuf. Tout retour de produits pour le service de garantie nécessite une autorisation de retour de marchandise (RMA). Vous devez obtenir ce RMA avant de retourner le produit. Les produits retournés sans ce numéro de RMA seront refusés et retournés à vos frais. Le consommateur devra envoyer le module (seulement) accompagné d'une copie de la preuve d'achat, port payé, en indiquant son nom, son adresse et son numéro de téléphone, au CENTRE DE SERVICE PROSTART pour que l'échange soit effectué. **TOUT MODULE RETOURNÉ AU POINT DE VENTE APRES LA PÉRIODE DE REMPLACEMENT D'UN AN SERA REFUSÉ.** Le module de remplacement sera envoyé au consommateur port dû dans un délai de 4 semaines après réception du module défectueux. Le nouveau module sera couvert par la garantie à raison de la portion non écoluée du délai de garantie. En aucun cas Directed n'assurera la responsabilité d'un module retourné sans preuve d'achat, ni d'un module perdu ou endommagé en transit.
3. Pendant la troisième année et toute année consécutive suivant la date de l'achat, telle que précisée par la date apparaissant sur l'original de la preuve d'achat, Directed s'engage à fournir au consommateur acheteur d'origine un module de démarrage à distance réparé ou remis à neuf, moyennant des frais de réparation, de transport et de manutention de 45,00 \$ plus les taxes applicables, un chèque ou un mandat à l'ordre de Directed Electronics, CANADA INC doit accompagner le module de démarrage à distance. Un module sera envoyé au consommateur port payé dans un délai de 4 semaines après réception du module défectueux. En aucun cas Directed n'assurera la responsabilité d'un module retourné sans chèque ou mandat et /ou sans preuve d'achat. Le consommateur devra suivre la même démarche que dans le cas (2), et toutes les conditions du cas (2) s'appliqueront.

ACCESSOIRES:

Directed émet au consommateur acheteur d'origine seulement (**non-transférable**) la garantie qu'elle remplacera toute pièce accessoire Directed pendant une période d'un (1) an suivant la date de l'achat. Un accessoire ne sera remplacé que s'il peut être prouvé que cet accessoire a un défaut de fabrication et si, au moment où il est retourné au lieu de vente, la copie de la preuve d'achat est fournie au détaillant.

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUERA PAS SI :

1. Le produit à été endommagé, altéré ou modifié de quelque façon que ce soit sans le consentement explicite écrit d'un technicien Directed. Pour les modules de démarrage à distance, ceci comprend l'ouverture ou le retrait du revêtement en plastique du module ou l'ouverture ou le retrait de l'étiquette à code-barres sur le revêtement.
2. Le produit est endommagé à la suite d'un accident, d'un incendie ou d'une inondation, du transport ou de la manutention, d'un mauvais usage, de négligence ou de tout autre événement hors du contrôle de Directed.
3. Le produit à été installé ou réparé par toute personne autre qu'un technicien certifié.
4. Le produit à été installé ou utilisé de façon inappropriée.

CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS :

1. Aux piles de la télécommande.
2. À un boîtier de télécommande égratigné ou usé.
3. Aux frais d'installation ou de retrait de tout module de démarrage à distance et accessoire.
4. Aux frais de transport et de manutention engagés lors de l'échange ou du remplacement d'un produit.
5. À tout dommage matériel autre qu'un dommage sur le produit lui-même.
6. Aux filages, voyants DEL, interrupteurs, inverseurs, relais, etc.

LA GARANTIE CI-DESSUS CONSTITUE LA SEULE RESPONSABILITÉ ENGAGÉE PAR DIRECTED EN REGARD DE NOS PRODUITS, ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE. AUCUNE GARANTIE N'EST EMISE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE DU PRODUIT OU À SON ADEQUATION À UN USAGE PARTICULIER. AUCUN INDIVIDU, ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ N'EST AUTORISÉ À ASSUMER, AU NOM DE DIRECTED, UNE AUTRE RESPONSABILITÉ EN CE QUI CONCERNE LA VENTE OU L'UTILISATION DE NOS PRODUITS. LA RESPONSABILITÉ D'AUTOSTART, QUELLE DÉCOULE D'UNE ENTENTE, D'UN TORT, D'UNE GARANTIE, D'UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUTE AUTRE THÉORIE, N'EXCÈDE PAS LE COÛT DE L'ARTICLE INDIVIDUEL DONT LE DÉFAUT POUR DOMMAGES CONSTITUE LA BASE DE LA RÉCLAMATION. DIRECTED, SES DISTRIBUTEURS ET LEURS MANDATAIRES N'ASSUMERONT EN AUCUN CAS QUELQUE RESPONSABILITÉ QUE CE SOIT AU TITRE DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTES.

Les parties au présentes conviennent que tout différend concernant le présent document sera soumis au tribunal approprié situé dans la Province de Québec, District de Montréal. Les parties au présentes conviennent que le présent document sera régi et interprété selon le droit du Québec. Si l'acheteur est situé dans une province du Canada autre que le Québec toute question concernant la garantie de qualité sera régie et interprétée selon le droit de l'Ontario. Si l'acheteur est situé à l'extérieur du Canada, toute question concernant la garantie de qualité sera régie et interprétée selon la Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (« Convention de Vienne »).

CENTRE DE SERVICE / PROGRAMME DE GARANTIE PROSTART

2750, ave Alphonse-Garipéy

Lachine, QC, H8T 3M2,

Canada

Tél : 1-877-925-6243 (Appels pour obtenir un numéro d'autorisation de retour de marchandise (RMA) et/ou des questions portant sur la garantie seulement.)